

# COMMUNE DE BROQUIES

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 30 mai 2022 à 20h30

Présents : **13** : M Jean-Luc CRASSOUS, M Christian BRENGUES, M Bernard MARITAN, M Claude REYNES, M Alain AMIDIEU, Mme Julie BOSCH, M André GAVALDA, Mme Sylvie GENIEYS, Mme Sammy QUERALT, M Maxime REYNES, M Christian SERIN, Mme Emeline TAURIAC, M Gilbert TOULOUSE

Représentés : M Jacques ANTONIN représenté par Jean-Luc CRASSOUS  
Mme Céline POINDRON représenté par Alain AMIDIEU

Le quorum étant atteint, M CRASSOUS, Maire, ouvre la séance, désigne M Christian BRENGUES secrétaire de séance.

### Ordre du jour

Approbation du compte rendu du 11/04/2022

- Subvention nominative bâtiment d'élevage
- Création emploi pour accroissement temporaire d'activité
- Création emploi administratif permanent
- Création emplois saisonniers
- Fixation tarifs
- Modernisation éclairage public chemin du Barry
- Subvention exceptionnelle à la Truite Broquière
- Dégâts conduite d'eau par un administré

### **1 Approbation Du compte rendu du 11/04/2022**

Le compte rendu n'apporte aucune remarque, il est validé en séance à l'unanimité

### **2 Subvention nominative bâtiment d'élevage**

Le GAEC du PLO de la COSTE a réalisé des travaux d'accès à ses bâtiments d'élevages et a présenté aux services administratifs, la facture correspondante acquittée.

La subvention municipale s'inscrit dans les règles en place à savoir :

Le volume maxi de béton subventionnable est de 54 m<sup>3</sup>.

La commune subventionne les 2/3 de ce volume à savoir 36 m<sup>3</sup> sur la base du prix hors taxes, hors transport et hors pose.

Le montant de la subvention s'élève à 3312 €.

Cette subvention est soumise au vote :

**POUR : 15 voix**

### 3 Création d'emploi pour accroissement temporaire d'activité

Le contrat de Séverine BOUHIER arrive à échéance le 2 juin 2022 et dans l'attente de créer un poste d'adjoint administratif permanent il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la tenue de l'Agence Postale Communale.

Le conseil doit approuver la création du poste.

**Pour : 15 voix**

### 4 Création emploi administratif permanent

Suite à la l'aménagement de la Poste en Agence Postale Communale (APC) et bibliothèque, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

Il est proposé de créer un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet, à raison de 15/35èmes.

Le conseil doit approuver la création de ce poste.

**Pour : 15 voix**

### 5 Création emplois saisonniers

Il est nécessaire de créer trois emplois à temps complet et un emploi à temps non complet pour remplacer les agents en congés et faire face aux besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Trois emplois seront dédiés à l'entretien de la commune, le quatrième emploi assurera le remplacement, durant les congés de Séverine BOUHIER, à l'agence postale communale.

Ces quatre créations d'emplois saisonniers sont soumises au vote :

**Pour : 15 voix**

### 6 Fixation tarifs

- L'aire de camping car va devenir payante en fin d'année. Elle sera munie d'une barrière automatique et d'un système de paiement lui aussi automatique.

Après discussion dans l'assemblée, le tarif est fixé à 7 € la journée (taxes de séjour en sus)

Le tarif est soumis au vote :

**Pour : 15 voix**

- La bibliothèque municipale va mettre en place une carte d'abonnement pour l'emprunt des livres et autres médias.

Le tarif de la carte d'abonnement sera de 5 € par an par famille

Ce tarif est soumis au vote :

**Pour : 15 voix**

## 7 Modernisation éclairage public chemin du Barry

Les éclairages publics de la place du Barry et du Chemin du Barry sont de type fluo compact totalement obsolète et dont les ampoules ne sont plus disponibles sur le marché. La commune a décidé en fin d'année 2021 de remplacer ces 11 luminaires par des luminaires Led .

Dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public le SIEDA indique que **le montant des travaux s'élève à 7 551,50 Euros H.T.**

Sur ce montant, compte tenu de **l'aide apportée par le SIEDA de 350 € par luminaire soit 3 850,00 €, le reste à charge de la Commune est de 5 211,80 €.**

*La commune délèguera temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA de ce fait elle supportera la prise en charge totale de la TVA du projet soit 1 510,30+ 3 701,50 = 5 211,80 €. Cette dernière sera récupérée par la commune auprès du FCTVA avec la possibilité de récupérer la somme de 1 486,50 €.*

Le conseil doit s'engager :

- à payer le montant TTC de l'investissement estimé à 9 061,80 €
- à percevoir la subvention du SIEDA d'un montant de 3 850,00 €
- à céder au SIEDA les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) émis à l'occasion de ces travaux.

Cette décision est soumise au vote :

**Pour : 15 voix**

## 8 Subvention exceptionnelle à la Truite Broquïsoise

L'AAPPMA « La truite Broquïsoise » organise les 25 et 26 juin, la finale du championnat de France de pêche à la truite. Afin de faire face aux dépenses liées à cet événement, l'AAPPMA s'est rapprochée de nombreux partenaires (comcom, EDF, Sivom, Société RES) et sollicite la commune afin de pouvoir boucler ce budget. La subvention demandée est de 500 €.

Cette demande de subvention est soumise au vote :

**Pour : 15 voix**

## 9 Dégâts conduite d'eau par un administré

Suite à plusieurs dégâts causés par un administré sur une tuyauterie d'alimentation en eau potable, Monsieur le Maire présente les faits qui se sont déroulés pour les cas les plus graves le 24 avril (effondrement de terrain suite à des travaux de pelle entraînant l'arrachage de la tuyauterie) et le 13 mai (fourche de tracteur plantée dans la canalisation et fuite).

**Devant ces désordres et cette accumulation de faits, le Conseil municipal vote à l'unanimité des 15 voix les mesures suivantes :**

- Monsieur le Maire est chargé d'évaluer les volumes d'eau perdus sur la base des volumes enregistrés en 2021, 2021 et 2022.
- Monsieur le Maire dressera, le bilan des heures passées par les prestataires et les employés municipaux, ainsi que le bilan des fournitures nécessaires aux réparations.
- L'ensemble des frais occasionnés (surconsommation d'eau, main d'œuvre et fournitures) sera facturé à l'administré.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance**